

DÉCISION DU MAIRE
(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2022DC200

**OBJET : MARCHES PUBLICS - CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE A CORBAS -
LOT 11 COURANT FORT COURANT FAIBLE - AVENANT 01**

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1 et suivants et R.2194-1 et suivants,

VU la délibération 2021_DL088 du conseil municipal en date du 1er juillet 2021 portant modification du règlement intérieur sur les marchés publics,

VU la décision n°VILLE_2021DC118 du 17 juillet 2021 autorisant la signature du marché public,

CONSIDÉRANT que la commune a décidé de construire une maison médicale,

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire en cours d'exécution, d'apporter diverses adaptations mineures rentrant dans le champ d'action du lot n°11 « courant fort – courant faible » telles que des modifications de compteurs électriques, de prises électriques au sol pour rendre les locaux compatibles avec l'exercice de la radiologie notamment,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter une modification au marché en cours d'exécution,

CONSIDÉRANT qu'il convient par voie d'avenant, d'acter ces modifications dans le cadre du marché 2102TMM « Construction d'une maison médicale à Corbas – Lot 11 »

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure, avec la société GUILLOT SAS, domiciliée 350 Route du Tilleul 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES, un avenant 01 actant les modifications suivantes :

- Suppression d'un tableau électriques
- Suppression de prises au sol
- Pose d'un disjoncteur complémentaire
- Mise en place d'un comptage indépendant
- Diverses adaptations électriques mineures

Le surcoût engendré par cet avenant est de 11 191,09 € HT (13 429,31 € TTC).

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Corbas – Place Charles Jocteur – 69 960 CORBAS
Tél 04.72.90.03.00 – Fax: 04.72.90.98.37
Profil acheteur Ville: <http://marchespublics.grandlyon.com/>

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

➤ **GUILLOT SAS, 350 Route du Tilleul 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES, SIRET:
77020169700065**

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public: Construction d'une maison médicale à Corbas - Lot 11**
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

- Date de la notification du marché public : 16/07/2021
- Durée d'exécution du marché public : 16 mois
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 122 118,44 €
 - Montant TTC : 146 626,13 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modification(s) introduite(s) par le présent avenant : Diverses adaptations mineures : suppression d'un tableau électrique et de prises au sol, diverses modifications électriques pour rendre les locaux compatible avec l'exercice de la radiologie et de l'osthéopathie. Pose d'un disjoncteur complémentaire et d'un comptage indépendant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

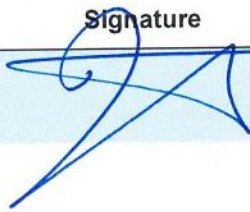
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 11 191,09,00 €
- Montant TTC : 13 429,31 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 9 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 133 309,53 €
- Montant TTC : 160 055,44 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. Bacot Dominique Président	06 DEC. 2022 Cailloux / Cambrai	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

DEVIS N° DC004107

MAIRIE DE CORBAS

Cailloux, le 30 novembre 2022
Votre contact : FOURNERY David

Place Charles Jocteur
69960 CORBAS

Objet : Maison médicale: Balance au 30/11/22

N°	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
1	<u>Moins value</u>				
1.1	Tableau électrique LOT Kinésithérapie	1,00	ENS	1 605,66	1 605,66
1.2	Alim TD LOT - 3G10	1,00	U	169,80	169,80
1.3	<u>Variante exigee - Prise electriques au sol</u>				
1.3.1	Prises electriques au sol	5,00		149,52	747,60
	Sous-total 1.3				747,60
	Sous-total 1	-1,00		2 523,06	-2 523,06
2	<u>Modification</u>				
2.1	<u>Radilologie</u>				
2.1.1	Alimentation en 5G25²	1,00		982,50	982,50
2.1.2	Modification TGBT suite augmentation puissance (compteur + protection)	1,00		657,74	657,74
2.1.3	Tableau électrique divisionnaire + tableau mamographie	1,00		2 646,08	2 646,08
2.1.4	Alimentation tableau radio	1,00		229,50	229,50
2.1.5	Alimentation Magnum	1,00		589,50	589,50
2.1.6	Tableau électrique radiologie	1,00		3 248,09	3 248,09
2.1.7	Pose commande pour voyant	6,00		36,93	221,58
2.1.8	Pose et alimentation des voyants	6,00		46,80	280,80
2.1.9	Arrêt d'urgence	3,00	U	238,76	716,28
2.1.10	Modification des plans	1,00		960,00	960,00
2.1.11	Goulotte spécifique radio et mammo	1,00		275,00	275,00
	Sous-total 2.1				10 807,07
2.2	<u>Osthé</u>				
2.2.1	Alim TD LOT - 3G10	1,00	U	169,80	169,80

N°	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
2.2.2	Tableau électrique petits lots	1,00	ENS	1 512,25	1 512,25
2.2.3	Fourreau IRL toute hauteur	1,00	ENS	42,00	42,00
2.2.4	Fourreaux ICTA 25 vert	8,00	U	1,25	10,00
2.2.5	Prises électriques au sol (sous réserve de possibilité)	1,00		149,52	149,52
	Sous-total 2.2				1 883,57
2.3	USB				
2.3.1	Pose de 2 cordons USB A/B de 15m	2,00		127,50	255,00
2.3.2	Pose de 4 plastrons: 2 en USB et 2 en USB B	4,00		58,75	235,00
	Sous-total 2.3				490,00
2.4	ECS complémentaire				
2.4.1	Pose d'un disjoncteur complémentaire et modification armoire	1,00		239,39	239,39
2.4.2	Alimentation du Cumulus y compris prise	1,00		84,12	84,12
	Sous-total 2.4				323,51
	Sous-total 2				13 504,15
3	Sous sol				
3.1	Comptage spécifique pour ville indépendant des communs	1,00		210,00	210,00
	Sous-total 3				210,00

<i>Signature du client précédée de la mention "Bon pour Accord"</i>	Total H.T.	11 191,09 €
	Total T.V.A. 20,00 %	2 238,22 €
	Net à payer (Euro)	13 429,31 €

Notre offre reste valable 3 mois.

IBAN : FR76 1009 6185 3800 0137 3530 181 BIC : CMCIFRPP

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le



ID : 069-216902734-20221208-VILLE_2022DC200-AU